

Compte-rendu du conseil municipal

du 24 mai 2020

Dans ce numéro

1	ELECTION DU MAIRE.....	1
2	DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE	1
3	ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE	1
4	DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1
5	FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS .	1
6	CONVOCATION DES ELUS PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	2
7	CHARTRE DE L'ELU	2

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Isabelle ROBION, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Florine VARIN, Brigitte COLLET.

1 Election du Maire

Monsieur le Maire accueille les nouveaux élus du conseil municipal. Madame Brigitte COLLET, doyenne de l'assemblée, procède à l'appel des élus.

Jean-Gabriel DEPINOY est nommé secrétaire de séance et Perrine PANAROTTO et Stéphane VITIGE sont désignés assesseurs pour le dépouillement des votes.

Madame Brigitte COLLET annonce la candidature au poste de Maire de Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE.

Après vote à bulletin secret, Madame COLLET proclame Maire, Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE par 15 voix (soit l'unanimité).

2 Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, comme l'autorisent les textes, de créer 4 postes d'adjoints.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3 Election des adjoints au Maire

Monsieur Alain FOURNIER propose une liste de 4 adjoints : Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY et Christelle VANHERSECKE.

Après vote à bulletin secret, Monsieur le Maire proclame la liste élue à l'unanimité.

4 Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Alain FOURNIER énumère les quatorze délégations proposées.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

5 Fixation des indemnités des élus

Monsieur le Maire présente le tableau d'indemnités des élus qu'il propose pour une application à partir du 1er juin. Monsieur le Maire rappelle que le montant maximum des indemnités est calculé sur l'indemnité du maire et des quatre adjoints. Il propose au conseil municipal une répartition partagée avec les conseillers ayant reçu une délégation. L'indemnité du maire et des adjoints sera donc diminuée d'environ 40 % et une partie sera reversée au profit de la commune et de ses projets (soit plus de 12 000€ par an).

Avis du Conseil Municipal : 14 voix pour et 1 abstention.

6 Convocation des élus par voie électronique

Monsieur le Maire rappelle que les textes prévoient que les convocations au Conseil Municipal se fassent par voie électronique sauf demande expresse des élus. Ce mode de transmission est accepté par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

7 Charte de l'élu

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

L'assemblée est clôturée par Monsieur le Maire qui précise qu'il y aura deux Conseils Municipaux d'ici le mois de juillet à des dates à préciser ultérieurement.

La séance est levée à 11h45